



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1360

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Meyzieu

objet : Mise en conformité de la station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Coulon

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

**Séance publique du 22 mars 2010****Délibération n° 2010-1360**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Meyzieu

objet : **Mise en conformité de la station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la station d'épuration de Meyzieu est surchargée, conduisant à un traitement peu efficace et à des rejets non-conformes vis-à-vis de la réglementation. C'est dans ce cadre que la station d'épuration de Meyzieu fait aujourd'hui l'objet d'une mise en demeure de la part de monsieur le Préfet du Rhône avec obligation d'une mise en conformité d'ici à fin 2011, en référence à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU).

Dans le contexte précédemment décrit, la Communauté urbaine a présenté un plan d'action en préfecture. Ce plan d'action est basé sur la réalisation des opérations suivantes :

- opération 1 : mise en conformité avant fin 2011 :

- . opération 1 A : pérennisation du traitement physico-chimique,
- . opération 1 B : aménagements complémentaires ;

- opération 2 : modernisation/reconstruction de la station d'épuration : à ce stade, cette opération n'est pas envisagée dans le cadre du présent mandat ;

- opération 3 : modification du rejet de la station d'épuration - mise en place d'un diffuseur.

Ce projet a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme en dépenses pour 340 000 € HT, par délibération n° 2009-0812 du conseil de Communauté en date du 15 juin 2009, en recettes pour 145 025 € par délibérations n° 2009-1037 et 2010-1225 du conseil de Communauté en date du 2 novembre 2009 et du 11 janvier 2010.

L'avancement du projet peut être détaillé comme suit :

*I - Opération 1 : mise en conformité à fin 2011*

Opération 1 A : travaux d'optimisation à court terme - Injection de réactifs

L'ajout de réactif sur la filière existante permettrait d'améliorer nettement le rendement épuratoire et d'améliorer la qualité du rejet. La réalisation des travaux visant à la pérennisation de cette injection de réactif (installations des équipements permettant le stockage, la préparation et l'injection de réactifs, modification des automatismes) est en cours.

Les études et la maîtrise d'œuvre relatives à ces aménagements sont réalisées en interne.

Le montant des travaux s'élève à 150 000 € HT et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse subventionne ces derniers à hauteur de 30 000 €.

Opération 1 B : aménagements permettant d'atteindre la conformité en 2011.

La station d'épuration de Meyzieu utilise un procédé de traitement de type biofiltration, précédé d'une décantation primaire. Les études de diagnostic réalisées ont mis en évidence ou confirmé les problématiques suivantes :

- la station d'épuration voit sa capacité hydraulique dépassée en temps de pluie,
- le traitement biologique est surchargé en raison d'une décantation primaire pas assez performante et d'un volume de matériau stable au niveau des biofiltres inférieur à celui initialement prévu au moment de la conception.

Les aménagements proposés suite aux études de définition sont les suivants :

- sur la base du diagnostic précédent, les études préliminaires réalisées ont permis de définir les aménagements complémentaires à mettre en place dans l'objectif d'atteindre la conformité. Il est ainsi envisagé aujourd'hui la construction d'un bassin d'orage, d'une filière temps de pluie et d'un nouvel étage de prétraitement. L'ensemble de ces aménagements seront pérennes et les ouvrages conservés lors de la modernisation à terme de la station d'épuration.

- compte tenu des enjeux et des difficultés (site exiguë et en exploration) que comporte la réalisation de ces ouvrages, les études de conception et le suivi de la réalisation des travaux seront confiés à un maître d'œuvre externe, pour une réalisation de travaux en 2011.

Parallèlement à ces aménagements, est également envisagée une amélioration de l'étage traitement biologique qui passe par la réalisation des travaux de modification sur les biofiltres actuels. Ces travaux pourraient quant à eux être envisagés d'ici la fin d'année 2010.

Le montant prévisionnel global de l'opération s'élevant à 5 900 000 € HT études et maîtrise d'œuvre comprises, dont :

- 4 800 000 € HT de travaux relatifs aménagements de gestion du temps de pluie,
- 430 000 € HT de travaux d'amélioration sur l'étage biologique actuel.

690 000 € de subventions seraient octroyées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour ces travaux. A noter cependant que le versement de ces subventions est conditionné au respect des échéances imposées dans le cadre de cette mise en conformité.

#### *II - Opération 3 : aménagement de l'ouvrage de rejet*

Un projet technique a été établi à la demande de la conférence des maires. Des études complémentaires sont cependant en cours pour préciser le projet et disposer des autorisations réglementaires nécessaires. Les travaux sont aujourd'hui prévus sur 2011. La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne.

Le montant global d'aménagement de l'ouvrage de rejet s'élèverait à 670 000 € HT, dont 600 000 € HT de travaux.

Les dépenses et les recettes pour l'ensemble du projet peuvent être réparties selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Opérations		2009 - 2010 (en € HT)	2011 (en € HT)	2012 (en € HT)	Total (en € HT)
opération 1 A	dépenses	150 000	-	-	150 000
	recettes	30 000	-	-	30 000
opération 1 B	dépenses	820 000	4 380 000	700 000	5 900 000
	recettes	175 000	386 250	128 750	690 000
opération 3	dépenses	44 000	616 000	10 000	670 000
	recettes	-	-	-	-
<b>Total</b>	dépenses	1 014 000	4 996 000	710 000	6 720 000
	recettes	205 000	386 250	128 750	720 000

Compte-tenu des individualisations d'autorisations de programme partielles déjà décidées en 2009, soit 340 000 € HT en dépenses et 145 025 € en recettes, pour 2010, il est proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 674 000 € HT en dépenses et 59 975 € HT en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la poursuite du plan d'action pour la mise en conformité de la station d'épuration à Meyzieu sur l'année 2010.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale - C 4 : Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme sur l'opération n° 1995, individualisée le 15 juin 2009 en dépenses et les 2 novembre 2009 et 11 janvier 2010 en recettes, à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 674 000 € HT en dépenses et de 59 975 € en recettes en 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 014 000 € HT en dépenses et à 205 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**